

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

101^e séance / Lundi le 4 avril 2022 à 17 h 33

Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Alicia Lacasse-Brunet, présidente – Conseillère, district de Bellevue (n° 15)

Anik Des Marais – Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5)

Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)

Patrick Guay – Producteur agricole

Robyn York – Productrice agricole

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Mathieu Bélanger – Directeur, Service de l'urbanisme et du développement durable

Roberto Caron – Coordonnateur de projets, expertise conseil

Ressources externes

Philippe Duguay – Agent syndical, UPA Outaouais-Laurentides

Charles Séguin – Table Agroalimentaire de l'Outaouais

Autres personnes présentes

Audrey Bureau – Cabinet de la mairesse

Catherine Leclerc – Attachée politique

ABSENCES :

Membre

Samuel Bertrand – Producteur agricole

Ressource interne

Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification du territoire et programmes

SÉANCE PUBLIQUE

17 h 33

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 33.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

Aucune question du public n'a été reçue par le secrétaire.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



PRÉSIDENT



SECÉTAIRE

4. Approbation du procès-verbal de la 100^e séance tenue le 7 mars 2022

Le procès-verbal de la 100^e séance tenue le 7 mars 2022 est approuvé.

5. Signature du procès-verbal de la 100^e séance tenue le 7 mars 2022

Le procès-verbal de la 100^e séance tenue le 7 mars 2022 sera signé par la présidente.

6. Suivis réguliers :

a) Marché public permanent – Entente avec la TAO

La Table agroalimentaire de l’Outaouais (TAO) a été mandatée par le conseil pour conduire une réflexion sur l’opportunité, la pertinence et les conditions de succès d’un marché public permanent. Une rencontre de démarrage a eu lieu le 23 mars dernier. Le premier volet visera à identifier les critères de localisation, à proposer un modèle d’affaires optimal, et à déterminer les possibilités de cohabitation harmonieuse et de collaboration. Le deuxième volet visera, en collaboration avec le Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD), à déterminer un site alternatif permettant d’accueillir un marché public permanent.

Une étude de marché se tiendra d’avril à juillet. L’analyse des résultats et la rédaction des rapports se feront de juillet à septembre.

Tout au long du processus, le Comité consultatif agricole (CCA) sera informé des développements.

b) Entente sectorielle sur le bioalimentaire en Outaouais

La Ville poursuit son partenariat avec les membres de l’entente sectorielle sur le bioalimentaire en Outaouais (ESBO). Plusieurs projets ont déjà été soumis. Cette entente est encadrée et mise en place par le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ), et permet de regrouper le financement de différentes instances, comme les villes, MRC voisines et le gouvernement provincial pour subventionner des projets de démarrage ou des projets qui permettent le développement du secteur bioalimentaire ou de transformation.

c) Projet pilote, feu de branches et branchaillles

Le projet pilote permettant sous certaines conditions les feux de branches et branchaillles a débuté. Le nombre de permis émis dans le cadre de ce projet pilote pourra être présenté à la prochaine séance du Comité. Le formulaire de demande de permis est disponible sur le site de la Ville, sur la page qui fait référence aux permis de feux. Une section spécifique a été créée pour les feux de végétaux sur les propriétés agricoles, et les conditions y sont énoncées.

7. Discussion sur le plan de travail 2022 du Comité consultatif agricole

Le plan de travail proposé constitue une première pour le CCA de la Ville de Gatineau. L’objectif de la présentation est d’ouvrir le dialogue et d’amender le plan s’il manque des éléments.

Après les dernières élections municipales, l’Union des producteurs agricoles avait fait des demandes aux municipalités. Une en particulier a rejoint la présidente : « Le territoire agricole québécois doit être vu comme une ressource vitale et stratégique et non comme une zone en attente de développement. Les municipalités québécoises viennent participer au renforcement de notre système alimentaire et contribuer à rendre notre production agricole encore plus résiliente ».

Un passage du Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Gatineau a également rejoint les valeurs et aspirations de la présidente : « L'activité agricole de Gatineau est appelée à jouer un rôle de plus en plus important en ce qui a trait à la sécurité alimentaire d'une population en croissance. La Ville cherche non seulement à protéger ce territoire pour des fins agricoles, mais vise aussi à diversifier et intensifier son développement agricole ».

Le plan de travail proposé vise à ce que la Ville de Gatineau soit mieux adaptée aux réalités agricoles. Le Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA) offre déjà certaines pistes de réponses. Le plan de travail d'une durée de un an vise des pistes d'actions plus spécifiques en collaboration avec le milieu.

On invite les membres à référer des personnes, des groupes ou entreprises qui pourraient être invités aux séances du CCA pour enrichir les échanges. À chaque séance du CCA, une action spécifique du plan de travail sera examinée par le Comité. L'objectif est de parfaire la réglementation municipale et cibler les bons acteurs à impliquer dans les échanges, pour faire de Gatineau une terre d'accueil plus attirante pour les nouveaux agriculteurs et une meilleure hôte pour les agriculteurs existants.

Enfin, quelques éléments du plan de travail auront besoin d'une éventuelle révision, soit l'ESBO et le PDZAA.

Le document *PDF* « Plan de travail du CCA 2022 » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Actions du Plan de travail du CCA 2022 :
 1. Faire de Gatineau une terre d'accueil à la relève agricole;
 2. Périmètre agricole;
 3. Périmètre urbain;
 4. Suivis réguliers.

Durant la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

1. Faire de Gatineau une terre d'accueil à la relève agricole :

- L'ESBO n'est pas de la responsabilité de la Ville. On doit attendre la rétrospective et les désirs du MAPAQ concernant une nouvelle entente, mais l'entente en vigueur semble appréciée dans sa forme actuelle par tous les partenaires;
- Des suivis périodiques du PDZAA seront offerts aux membres du CCA pour leur permettre de suivre l'évolution des dossiers;
- La pénurie de main-d'œuvre est une réalité, non seulement pour la Ville, et il s'agit d'une contrainte réelle;
- Puisque le PDZAA se termine en juin 2023, on devrait démarrer les travaux de révision une année à l'avance, et ne pas attendre la fin de l'échéancier. On répond qu'on se tient au plan, et qu'à échéance on recommencera le processus de planification. La réflexion pour les prochaines étapes est entamée, et les efforts sont portés sur l'atteinte des objectifs;
- On demande de vérifier le temps que prend le processus de révision du PDZAA. On répond qu'un système de révision du PDZAA est disponible sur le site du MAPAQ;
- On cherche des moyens pour promouvoir la relève agricole. Les agents de maillage de chez ARTERRE pourraient participer à cette réflexion. Une campagne de communication pour encourager les étudiants des programmes agricoles à s'installer à Gatineau pourrait également être lancée. On invite les membres à identifier des personnes qui pourraient participer à la réflexion. On ajoute qu'il n'y a aucune limite de personnes-ressources qui peuvent être invitées aux séances du CCA;
- Une membre rencontre plusieurs difficultés pour transférer la ferme des parents de son mari à eux, et mentionne connaître d'autres personnes dans la même situation. On trouve pertinent d'aider le changement de propriété d'une ferme intergénérationnelle. On propose de ramener ce point au CCA plus tard cette année.

2. Périmètre agricole :

Ce point au plan de travail propose d'évaluer les possibles modifications à la réglementation d'urbanisme pour venir en aide aux fermes sur le territoire de Gatineau, notamment en autorisant des usages additionnels supplémentaires. On demande au SUDD de recenser les cas

problématiques d'application des règlements municipaux en zone agricole. En 2023, le SUDD pourrait procéder à la réalisation d'un mandat de révision réglementaire. Plus largement, on demande aux membres de réfléchir aux bonifications possibles à la réglementation en général. Par contre, toute modification à la réglementation pourrait devoir faire l'objet d'une approbation par la Commission sur la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

- On mentionne qu'il n'est plus nécessaire dans certains cas d'obtenir l'approbation de la CPTAQ, notamment pour des projets qui ont un lien direct avec l'agriculture. On souhaite que l'administration analyse les changements apportés par la CPTAQ pour faciliter le traitement de ce genre de projet;
- On précise que certaines procédures ont effectivement été simplifiées, mais seulement pour de nouveaux usages additionnels directement liés à l'usage principal. Pour être en concordance avec les changements apportés par la CPTAQ, le règlement de zonage n'a pas besoin d'être modifié, mais il pourrait être pertinent d'en informer les agriculteurs;
- Un nouvel usage de récréotourisme sera considéré comme nouveau s'il n'est pas exercé et il devrait être directement lié à l'activité agricole;
- Pour les déclarations de droits acquis, la Ville n'a pas besoin de statuer. Le requérant peut transiger directement avec la CPTAQ;
- L'occasion de modifier le règlement de zonage viserait principalement à ne plus exiger une demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour un usage additionnel qui n'est pas autorisé à la zone, pour faciliter la navigation dans le réseau municipal;
- Une membre a obtenu l'autorisation de la CPTAQ pour construire un deuxième bâtiment principal sur sa propriété, pour la relève, soit le couple du fils des propriétaires de la propriété agricole. Par contre, plusieurs étapes ont été exigées par la Ville, et les exigences ont changé à plusieurs reprises. Cette même membre connaît d'autres personnes intéressées à construire un deuxième bâtiment principal sur une propriété agricole, et souhaite aider à rendre les procédures plus conviviales;
- Lors des travaux de concordance du Règlement de zonage au Schéma d'aménagement et de développement, qui ont pris fin en 2021, la réglementation concernant la zone agricole a été reconduite sans modifications en vue de respecter le délai imposé par le gouvernement du Québec. Par contre, le SUDD pourra procéder en 2023 à la réalisation d'un mandat de révision de son Règlement de zonage, et on estime qu'il s'agit d'une opportunité pour réévaluer la réglementation de la zone agricole. On répond que les enjeux devront être bien définis au préalable, et que le Règlement de zonage permet déjà beaucoup d'usages additionnels en zone agricole;
- On souhaite que les entreprises agricoles puissent développer davantage de sources de revenus connexes et que les entrepreneurs ayant des idées innovantes soient encouragés, car ils se butent pour l'instant à de nombreux obstacles;
- Le Schéma d'aménagement et de développement prévoit l'ajout potentiel de certains types de fermes plus innovantes dans le périmètre urbain en bordure de la zone agricole;
- Les membres seront informés d'ici la prochaine séance des normes du règlement de zonage concernant les usages additionnels ainsi que les conditions s'y rattachant. On propose d'offrir une présentation aux membres à ce sujet.

3. Périmètre urbain :

Le périmètre urbain offre la possibilité de projets agricoles, mais on doit définir plus précisément le type de projets souhaité. On propose de penser à un projet pilote pour tester une nouvelle réglementation à des endroits précis. On demande également d'évaluer les endroits souhaitables pour les fermes urbaines, soit en bordure de la zone agricole, ou également dans les noyaux urbains.

- On souhaiterait que soit exploitée davantage la Ferme Moore, de cibler ce qui est nécessaire pour qu'un projet y émerge, et tenant compte de l'aspect patrimonial des lieux;
- Il serait nécessaire de recenser le nombre de terrains pouvant accueillir des fermes urbaines, d'attirer les bonnes personnes et de faciliter les procédures administratives. Les fermes urbaines ont le potentiel de revitaliser des quartiers;
- On demande aux membres de réfléchir aux usages qu'ils souhaiteraient être autorisés dans le périmètre urbain. On propose d'inviter un membre de l'organisme Vivre en Ville pour qu'il présente leurs idées;
- Le modèle d'affaires urbain serait différent du milieu agricole. Les types d'élevages seraient plus atypiques, comme des abeilles, poules, pisciculture, etc., et non pas des élevages traditionnels qui génèrent des odeurs nuisibles dans le voisinage;

- Gatineau possède les ressources et infrastructures nécessaires pour développer l'agriculture urbaine biologique et écologique, ce qui créera une nouvelle industrie et de l'emploi, afin de se démarquer au niveau provincial et national. La proximité du marché permettrait une industrie permanente, un nouveau modèle d'affaires. Des gens souhaitent le faire. Pour que ce soit rentable sur des terres non agricoles, on doit atteindre une production très efficace en pied cubique, soit en hauteur. Les cultures verticales, légumes, fraises offrent un potentiel intéressant;
- On suggère la décentralisation de la production urbaine. L'aéroparc offre de belles possibilités pour former de nouveaux producteurs en serre, pour qu'ils puissent ensuite s'établir dans leur milieu;
- Le but des modifications à la réglementation est de permettre aux entreprises d'être autosuffisantes, et de ne pas dépendre de subventions pour arriver à leurs fins.

4. Suivis réguliers :

- Une membre mentionne que le chemin Daly a besoin de mesures de modération de la vitesse supplémentaire. Une enseigne signalant la présence de machinerie agricole a été installée sur ce chemin en gravier, mais les véhicules profitent de son tracé en ligne droite pour faire de la vitesse.

À la prochaine séance, on présentera aux membres les activités agricoles autorisées sur le territoire agricole et sur le territoire urbain afin de susciter les discussions. Un sujet du plan de travail sera discuté par le Comité à chaque séance.

On répète qu'il serait pertinent de prendre connaissance du document produit par le MAPAQ sur le processus de révision du PDZAA, afin que tous aient la même base pour entamer la discussion à ce sujet. On prévoit que la première discussion à ce sujet aura lieu cet automne.

Le plan de travail 2022 du Comité consultatif agricole sera présenté au conseil pour adoption. On propose de retirer la section du plan de travail qui présente des commentaires, et de rediscuter de sa forme en général avant sa présentation au conseil.

R-CCA-2022-04-04 / 01

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'adopter le plan de travail 2022 du Comité consultatif agricole.

RECOMMANDÉ

8. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 04.